



## REGLEMENT

# CHALLENGE ANNUEL DE 15 SORTIES

# 2026

### 1. OBJET

Le « Challenge annuel de 15 Sorties » a pour objectifs :

- d'inciter les plaisanciers à être présents à l'année sur le port, à participer à la navigation et à l'animation du plan d'eau,
- A favoriser le rapprochement et la convivialité sur les pontons en période creuse,
- A dynamiser la pratique de la plaisance en dehors de la haute saison.

Pour cela, la SPL Port Heraclea propose à ses plaisanciers de longue durée de participer à ce « challenge annuel de 15 Sorties ». En contrepartie d'un certain nombre de sorties pendant la période « hors saison », les plaisanciers se voient attribuer une récompense.

### 2. PERIODE DU CHALLENGE

La « période » du challenge est basée sur l'année calendaire, en deux parties :

1<sup>ère</sup> Partie : du 1<sup>er</sup> janvier au 15 avril ET 2<sup>ème</sup> Partie : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre

### 3. CONDITIONS GENERALES

Ce règlement s'applique à partir du 01/01/2026. L'inscription est réservée aux plaisanciers du Port Heraclea de Cavalaire détenteurs d'un contrat d'amarrage annuel ou d'un contrat de garantie d'usage.

Le « challenge annuel de 15 sorties » débutera à compter de l'encaissement des frais de participation et sera notifié par le Port Heraclea.

Les **frais d'inscription annuels sont établis à 50€**, accompagnés du présent formulaire d'inscription complété et signé.

Pour participer à un nouveau challenge, l'inscription devra être renouvelée chaque année.

Le non-respect du présent règlement ou toute tentative de sortie frauduleuse constatée par la Capitainerie, entraînera automatiquement l'exclusion au challenge pendant une durée de 3 ans sans possibilité de remboursement des frais d'inscription et annulation de l'avoir éventuellement émis sur l'année du challenge en cours.

### 4. DISPOSITIF DE COMPTABILISATION

La sortie est comptabilisée lorsque le bateau sort à l'extérieur du périmètre portuaire pour de la navigation **d'une durée minimale d'1 heure**. Un maximum de deux sorties peut être comptabilisé par 24h avec un délai d'une heure entre les deux sorties. Chaque 1er janvier, le compteur du nombre de sorties est remis à zéro.

*Exemples de comptabilisation de sortie :*

-1 sortie de 50 minutes = 0 sortie.

-1 sortie de 2 heures = 1 sortie.

-1 sortie de 2 jours = 1 sortie.

-2 sorties de 3 heures espacées d'une heure = 2 sorties.

-3 sorties de 2 heures espacées d'une heure dans la même journée = 2 sorties.

Une sortie « technique » hors d'eau par an peut être comptabilisée (carénage, entretien, réparation) sur la période du challenge et sur présentation d'un justificatif (facture de sortie).

**Comment déclarer vos sorties :**

Nous travaillons sur un dispositif automatique d'enregistrement des sorties.

En attendant, il vous faudra continuer de déclarer à la Capitainerie vos sorties de 2 manières ; par VHF lors de vos départs et retours et par courriel à l'adresse suivante [contact@port-heraclea.fr](mailto:contact@port-heraclea.fr), à l'attention de Fiona.

Un contrôle sera effectué, à postérieur, grâce à nos caméras situées au niveau de ou des passes d'entrée.

Afin de vérifier que toutes vos sorties sont enregistrées en fin de période de challenge, il vous faudra déposer à la Capitainerie ou envoyer par courriel à l'adresse suivante [contact@port-heraclea.fr](mailto:contact@port-heraclea.fr), à l'attention de Fiona, une copie de votre journal de bord faisant apparaître le récapitulatif de toutes vos sorties (dates et heures).

Le nombre de sorties comptabilisées vous sera confirmé par retour de courriel.

### 5. RECOMPENSES AUX GAGNANTS

Dès que les 15 sorties, définies selon art. 4, seront réalisées sur la période du challenge et après avoir réglé 75% du montant des redevances annuelles, il vous sera établi un avoir de 25% du montant de la facture du forfait annuel ou de la redevance d'usage annuelle liée aux garanties d'usage.

En cas d'absence de réalisation des 15 sorties pendant les périodes du 01/01 au 15/04 et 01/10 au 31/12, les redevances annuelles devront être intégralement réglées.

### INSCRIPTION AU CHALLENGE ANNUEL DE 15 SORTIES - ANNEE 2026

Nom : ..... Prénom : .....

Bateau : ..... N° de poste : .....

Fait à, ..... le .....

**Signature Participant :**

**Signature Port Heraclea**



Capitainerie – SPL Port HERACLEA

59 Rue de la Digue – 83240 CAVALAIRE SUR MER

Tél. : 04 94 64 17 81 – Télécopie : 04 94 64 67 06 – [contact@port-heraclea.fr](mailto:contact@port-heraclea.fr) – VHF canal 9

RCS 841.593.825